



*Mairie de Bonnieux*

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**08 AVRIL 2025**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Quorum : 7

Convoqués le 01 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Pierre-Marie ALBERT et Monsieur Patrick DEVAUX.

Pouvoirs : Monsieur Alexis BOUTIERE à Madame Emilie TEMPIER.

Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Evelyne BLANC.

*Approuvé à l'unanimité.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Renouvellement programme SEDEL EAU avec le Parc Naturel Régional du Luberon.
- 2- Délimitation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables.
- 3- Questions diverses.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.**

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal =} néant.

Décision du Maire : néant.

- Délibération 01.04.2025-01 : Prolongation de l'adhésion au programme SEDEL EAU du Parc du Luberon du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2029.

Le Luberon est un territoire méditerranéen où l'eau est souvent rare et mal répartie, dépendant aux deux tiers de ressources extérieures (Durance) ou profondes.

Le manque d'eau est considéré localement comme un frein au maintien de l'agriculture et au développement économique du territoire. Lutter contre les gaspillages et réduire les consommations d'eau constituent ainsi des préoccupations permanentes.

Face à ce constat, le Parc Naturel Régional du Luberon mène depuis 2012 une politique volontariste à travers l'opération « Economisons l'eau, chaque goutte compte » en faveur des économies d'eau dans le patrimoine public, à travers des actions de formation, de sensibilisation, permettant de protéger les ressources locales.

Une nouvelle étape est franchie en 2019 avec la création d'un service dédié aux économies d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, infrastructures sportives et espaces verts), afin d'aider les collectivités locales à réduire leurs consommations.

Afin de traduire les attentes majoritairement exprimées lors de la concertation des acteurs du territoire, le Parc a retenu d'adosser le Service Economie d'Eau au conseil en énergie partagé baptisé « SEDEL » (Services d'Economies Durables En Luberon). Cette organisation permet de mutualiser les moyens humains et matériels du SEDEL et de fournir aux communes un-e interlocuteur-trice unique pour l'énergie et l'eau.

Les communes adhérentes à SEDEL EAU bénéficient de l'action de terrain d'un-e « Conseiller-e en Energie-Eau Partagé-e » (CEEP), dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'eau sur le patrimoine des collectivités locales ;
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de la consommation d'eau ;
- Agir sur la performance des bâtiments pour réduire les consommations d'eau ;
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux

#### Proposition de renouvellement de l'adhésion

Après en avoir présenté le contexte, Madame / Monsieur la/le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL EAU du Parc du Luberon.

Un projet de convention permettant de prolonger l'adhésion au service est proposé, il précise :

- Le maintien du tarif annuel d'adhésion à 0,50 €/habitant,
- La prolongation de l'adhésion du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2029.

Les membres du conseil municipal estiment trop élevée la cotisation pour le travail entrepris par le SEDEL.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas approuver le renouvellement de l'adhésion au programme SEDEL Eau du PNRL du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2029.

- **Délimitation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables.**  
**Ce point n'est pas voté en conseil municipal de ce jour, car une phase de concertation est nécessaire en amont du vote du conseil.**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que dans le cadre de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelable, les communes doivent délimiter les zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-

ci en s'inscrivant dans une démarche de planification territoriale de l'énergie de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement. Les délibérations des communes doivent être transmises au Référent Préfectoral Unique du département du Vaucluse.

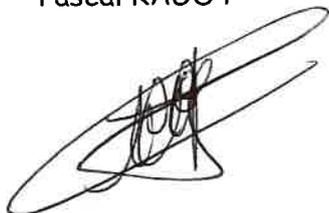
La phase de concertation va être lancée courant avril, et la délibération sera prise au mois de mai.

- Questions diverses :

- ✓ Monsieur le Maire revient sur le point abordé lors du dernier conseil municipal du mois de mars, et concernant le droit de préemption des commerces. Monsieur le Maire s'est rapproché de la CCI de Vaucluse, une enquête préalable auprès des commerçants doit être réalisée, et durera 6 semaines, pour que la délibération soit présentée au conseil municipal du mois de juin. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'assister à la réunion de restitution de la CCI de Vaucluse.
- ✓ Un point est fait sur les travaux entrepris par le SDEV84 parking des Croix - il faut que les travaux soient terminés avant Pâques - sinon, la fin des travaux attendra la fin des vacances de Pâques.
- ✓ Des travaux d'urgences vont avoir lieu sur la toiture de Rouvil par la société Vertik, pour mettre le bâtiment « hors eau ».
- ✓ D'importants travaux ont été effectués par les gestionnaires du camping, pour accueillir au mieux les futurs clients.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle que la fête des vélos routes se tiendra le 27 avril 2025.
- ✓ Monsieur Casalis demande où en est le dossier concernant le péril de la maison sis 6 rue de la République ? Un deuxième avis d'expertise a été demandé par un membre de la famille. La commune est en attente du compte rendu.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire  
Pascal RAGOT



La Secrétaire  
Evelyne BLANC

